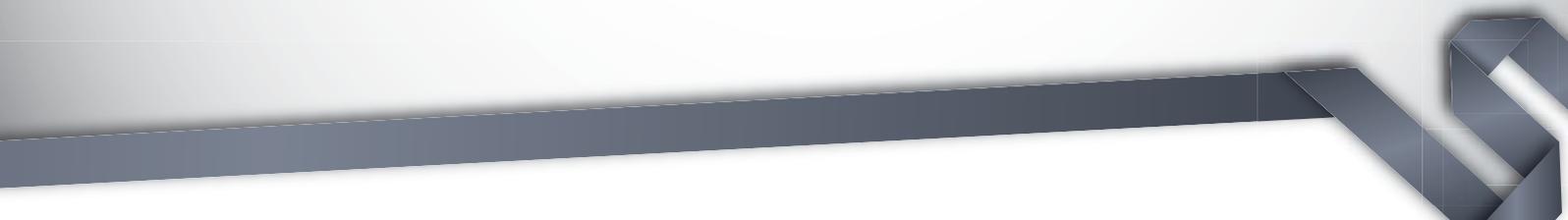


Agglomération Seine-Eure  
**Contrat Local de Santé**  
2012/2015



Juin 2012



# Sommaire

## Préambule

1. Présentation du territoire.....p 4
2. Priorités de santé et enjeux du territoire.....p 5
3. Programme d'actions du contrat local de santé.....p 6
  - 3.1. Les actions déjà engagées par l'agglomération Seine-Eure et qui contribuent indirectement à améliorer la santé de la population
  - 3.2. Le programme d'actions du contrat local de santé par thématique
    - ⇒ Petite enfance, jeunesse
    - ⇒ Addiction
    - ⇒ Santé mentale
    - ⇒ Précarité
    - ⇒ Offre de soins et qualité de la prise en charge
4. Mise en œuvre et suivi du contrat local de santé.....p 66

## PREAMBULE

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donné sa première définition de la santé en 1946 dans le préambule à sa Constitution :

« **La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social**, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. »

Cette définition est complétée par le droit pour tous à la santé : « **la possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain**, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale. »

En 1986, la Charte d'Ottawa, adoptée par la première conférence internationale pour la promotion de la santé définit : «La promotion de la santé est le processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci. Cette démarche relève d'un concept définissant la santé comme la mesure dans laquelle un groupe ou un individu peut d'une part, réaliser ses ambitions et satisfaire ses besoins et, d'autre part, évoluer avec le milieu ou s'adapter à celui-ci. **La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne**, et non comme le but de la vie. Il s'agit d'un concept positif mettant en valeur les ressources sociales et individuelles, ainsi que des capacités physiques. Ainsi donc la promotion de la santé ne relève pas du secteur sanitaire : elle dépasse les modes de vie sains pour viser le bien-être. »

### La santé et ses déterminants

On entend par « déterminants de santé » les facteurs personnels, sociaux ou environnementaux qui ont une relation de causalité avec la santé des individus ou des populations. Il s'agit :

- Des caractéristiques individuelles irréductibles qui ont un impact sur la santé, comme l'âge, le sexe et le patrimoine génétique.
- De l'influence du comportement personnel et du style de vie que l'individu peut contrôler en partie mais au sein duquel l'environnement social et physique aura une influence sur ses pratiques ;
- Des réseaux sociaux autour de la personne et sur lesquels elle peut compter pour améliorer ses conditions de vie
- Des facteurs matériels et structurels influençant l'état de santé (logement, conditions de travail, accès aux services...)
- Des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire.

Les réactions aux divers déterminants de la santé sont très variables d'un individu à l'autre.

La quasi-totalité des recherches cependant montrent que les effets néfastes sur la santé sont d'autant plus importants qu'ils affectent des populations dont les revenus et/ou le niveau scolaire sont bas.

Il est évident qu'un système de soins, aussi performant soit-il, ne peut pas à lui seul avoir un impact important sur les déterminants de santé. Dans le but d'améliorer la santé de la population, il est nécessaire que les différents secteurs travaillent en partenariat.

**Le contrat local de santé (CLS), mesure innovante de la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST), a pour vocation de consolider le partenariat local sur les questions de santé dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé.**

Le CLS a pour objectif de soutenir les dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.) ;
- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention ;
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Il renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local dans le respect des objectifs inscrits dans le Projet régional de santé (PRS) en assurant à ce niveau la coordination des financeurs et des politiques impactant la santé mais aussi des acteurs.

Le projet régional de santé de Haute-Normandie définit

- trois axes stratégiques :
- Maintenir et renforcer l'accès à la santé

- Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :
- Renforcer et garantir la qualité et l'efficacité des dispositifs ainsi que la performance des organisations
  - des priorités thématiques : la santé mentale, les addictions, la périnatalité et la petite enfance, le cancer, le handicap et le vieillissement, les maladies chroniques, la santé environnementale.

Dans le cadre de la politique de la ville, le CLS vient compléter le volet santé des contrats urbains de cohésion sociale. Par sa vocation intersectorielle et ses instruments spécifiques – la démarche de projet et le contrat – la politique de la ville facilite une approche intégrée des politiques publiques particulièrement nécessaire à la résolution de problématiques de santé (lettre circulaire du 20 janvier 2009).

### Elaboration du contrat local de santé

Le contrat local de santé a été élaboré par une équipe projet composée de représentants des services de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (CASE) et de l'Agence Régionale de la Santé de Haute-Normandie.

La CASE bénéficie depuis plusieurs années d'un partenariat important dans les champs du sanitaire, du social et de l'éducation. Ces partenaires ont été mobilisés pour participer aux groupes de travail afin de définir des objectifs et des actions à mettre en œuvre sur le territoire.

#### Partenaires mobilisés :

- Conseil Général de l'Eure
- Education Nationale
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale
- Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf, Louviers, Val de Reuil
- Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) des communes de Val-de-Reuil, Louviers et Pont de l'Arche
- Centres sociaux de Pitres/Le Manoir et de Louviers
- Association Actions Prévention
- Association ABRI
- Association DECADE
- Groupement Régional d'Actions, de Formations et d'Informations en Santé Mentale
- Association Coordination Santé Seine-Eure
- Association Adissa
- Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie
- Association Jeunesse et vie
- AIPS

### Le rôle du réseau local de promotion de la santé (RLPS) dans le CLS

Depuis 2005, l'ARS (DRASS à cette époque) a développé au niveau local des réseaux locaux de promotion de la santé chargés d'élaborer des programmes d'actions à partir des priorités régionales de santé.

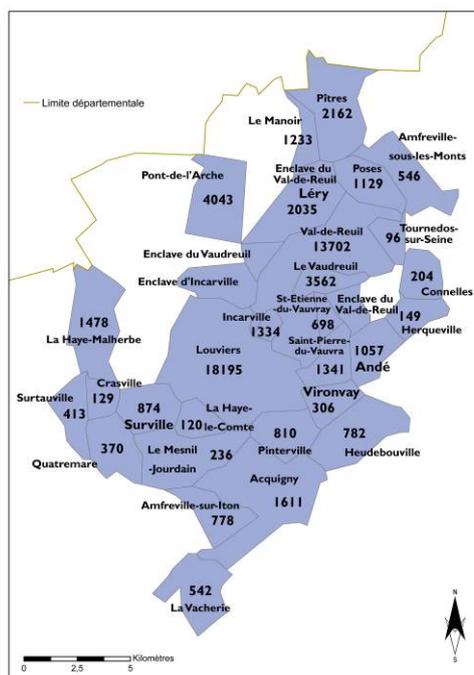
Avec la création de l'ARS, le pôle prévention promotion de la santé a identifié pour chaque territoire de santé un chargé de mission dont le rôle est d'accompagner les RLPS dans cette démarche de santé publique.

Dans le schéma régional de prévention (SRP), l'ARS a réaffirmé sa volonté de s'appuyer sur les coordonnateurs de RLPS pour développer la politique de santé au niveau local et a souhaité les impliquer dans l'élaboration des contrats locaux de santé.

Dans le cadre du CLS de la CASE, la coordonnatrice est chargée de co-animer les réunions de travail et de contribuer à la rédaction du CLS.

## 1- Présentation du territoire

Située au nord du département de l'Eure, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure se compose de 29 communes dont les populations communales s'échelonnent de 96 à 18 195 habitants au dernier recensement de la population 2008. Avec 59 935 habitants, l'agglomération Seine-Eure représente 11% de la population de l'Eure et 3% de celle de Haute-Normandie.



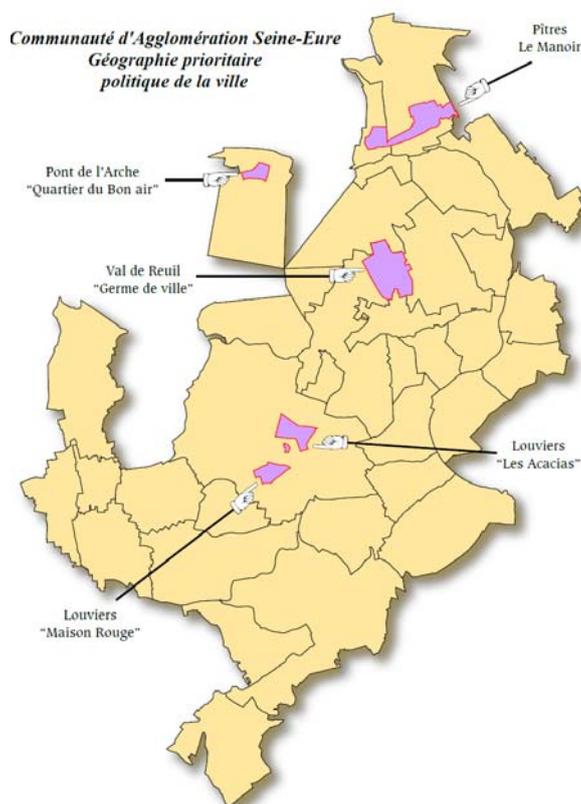
Le territoire de la CASE se structure principalement autour des communes de Louviers, Val-de-Reuil et Pont de l'Arche, communes présentant respectivement des densités de population de 674, 531 et 415 habitants au km<sup>2</sup>.

A l'instar de la situation régionale et départementale, avec près de 30% de personnes âgées de moins de 20 ans, la population de la CASE est plus jeune que la population nationale. A l'inverse, les personnes âgées de 60 ans et plus sont moins représentées (16.1% dans la CASE contre 20.1% au niveau régional et 21.4% au niveau national).

Les communes de Val-de-Reuil et de la Vacherie sont celles présentant les proportions de personnes âgées de moins de 20 ans les plus élevées.

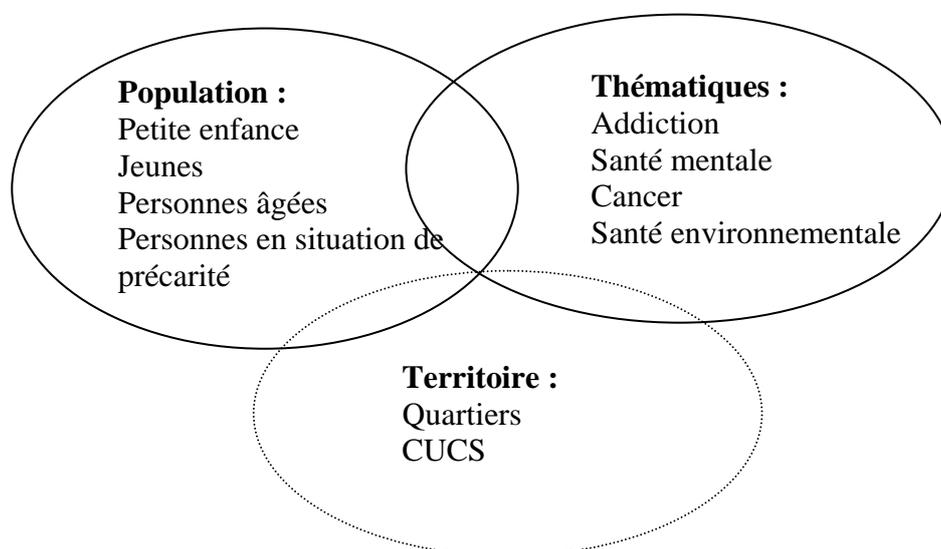
Concernant les quartiers en politique de la ville :

Communes concernées : Val de Reuil, Louviers, Pitres et Pont de l'Arche.  
20 770 personnes habitent les quartiers en politique de la ville.



## 2- Les priorités et les enjeux de santé du territoire

Les priorités retenues par l'ARS et la CASE peuvent être classées en deux niveaux d'intervention : populationnel et thématique.



Un troisième niveau d'intervention se situe à l'échelle des quartiers prioritaires de la politique de la ville. La population qui y habite est le plus souvent en difficulté d'accès à la prévention et aux soins. Les modalités d'intervention pour aborder les thématiques (prévention des conduites addictives, dépistage du cancer du sein) doivent être adaptées et favoriser la participation de la population. Les actions doivent s'appuyer sur les structures locales afin de faciliter l'accès aux soins. **Une attention particulière sera donc portée dans le CLS pour que les actions se poursuivent et se renforcent dans ces quartiers.**

**4 axes stratégiques ont été identifiés à partir de ces travaux :**

- ⇒ Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire ;
- ⇒ Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables ;
- ⇒ Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes ;
- ⇒ Renforcer l'offre de soins et la qualité de la prise en charge.

### 3- Le programme d'actions du contrat local de santé

Depuis la mise en œuvre du RLPS en 2009, l'engagement de l'agglomération pour une politique de promotion et d'éducation pour la santé n'a cessé d'augmenter. Le budget consacré aux questions de santé est en effet passé de 37 771 € en 2009 à 103 487 € en 2012 (cf tableau en annexe).

#### 3.1 Les actions déjà engagées par la CASE et qui contribuent indirectement à améliorer la santé de la population

En 1986, la Charte d'Ottawa, adoptée par la première conférence internationale pour la promotion de la santé définit *La promotion de la santé comme un processus qui confère aux populations les moyens d'assurer un plus grand contrôle sur leur propre santé et d'améliorer celle-ci.*

La charte propose cinq axes d'intervention pour améliorer la santé de la population. Un de ces axes est de promouvoir des politiques publiques de bonne santé. Tous les secteurs des politiques publiques sont concernés : sanitaire, social, économie, éducation, emploi, loisirs, environnement, urbanisme ou encore habitat.

« La charte d'Ottawa ne précise pas, en fait, qu'il s'agit de politiques nationales. On peut donc imaginer que les politiques publiques de bonne santé dont il est question se déclinent également à l'échelon départemental, voir local.

Ainsi, des élus locaux prennent régulièrement des mesures de politiques publiques qui ont un impact sur la santé, par exemple en aménagement : urbanisme, circulation routière, mode de transports doux.

- **Dans le contrat d'agglomération de la CASE, plusieurs orientations et actions contribuent à améliorer la santé de la population.**

Début 2012 la CASE a signé un Contrat d'agglomération avec la Région Haute-Normandie et le Conseil Général de l'Eure et ce, pour une période de 3 ans. Le développement durable et l'Agenda 21 constituent le socle des politiques de l'agglomération. Une attention particulière a donc été donnée aux projets qui contribuaient à l'amélioration du partage, de la solidarité et du bien-être.

- Centre Aquatique Intercommunal : dès le contrat d'agglomération 2007/2010, la CASE avait programmé la réalisation d'un centre aquatique intercommunal. Cette opération vise en partie à répondre aux demandes de l'Education Nationale, s'agissant d'une part de l'apprentissage de la natation aux plus jeunes et d'autre part au renforcement de l'activité physique et/ou sportive.
- Mobilité urbaine : La loi de juillet 1998 de lutte contre les exclusions inscrit l'accès au logement, à l'éducation, à l'emploi, à la culture et à la santé parmi les droits fondamentaux. Afin d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de mobilité et d'accès aux services publics pour les publics en insertion, l'agglomération finance deux associations qui mettent des véhicules motorisés à disposition.
- Actions en faveur de l'environnement : soucieuse de maintenir les équilibres planétaires, la CASE cherche à intégrer le développement durable dans l'aménagement de son territoire. Pour cela, elle favorise le développement des modes de transports alternatifs au « tout voiture », renforce la sensibilisation à la gestion des déchets ou encore mène des actions destinées à développer l'agriculture biologique.
- Construction d'une crèche interentreprises : la prise en charge des très jeunes enfants dans une structure d'accueil permet à ces derniers de se socialiser au contact de la collectivité. Dans les premières années le rôle essentiel des

donneurs de soins (parents, professionnels) est de soutenir le développement moteur, physique et cognitif. Les crèches et les écoles interviennent dans cette socialisation précoce et contribuent au développement de l'enfant. La crèche constitue également une formule d'aide à la fonction parentale et permet notamment une insertion professionnelle facilitée pour les mères.

- **Les actions déjà engagées dans le cadre de la politique de la ville**

La communauté d'agglomération n'a pas attendu que la santé soit inscrite comme un des cinq axes de travail des contrats urbains de cohésion sociale pour s'engager dans des actions de santé (2007).

Dans le contrat de ville 2000/2006, il était déjà proposé de développer des actions dans les domaines suivants :

- L'accès aux soins des plus démunis
- La santé des jeunes
- La lutte contre des conduites addictives
- La lutte contre la souffrance psychique

**En 2012, les actions financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale concernent notamment :**

- Des permanences d'écoute psychologique pour les publics en insertion
- Des actions d'éducation à la santé en direction des enfants et des familles
- Des actions portant sur la nutrition des personnes en situation de précarité
- Des actions de prévention des risques liés à l'utilisation des multimédias

**Ces actions ont été intégrées au programme du CLS lorsqu'elles répondaient aux objectifs définis par les groupes techniques.**

### 3.2 Le programme d'actions du CLS par thématique

*Note de lecture : par souci de cohérence, les fiches actions sont classées par thème. Une fiche action peut donc figurer plusieurs fois dans le document.*

## PROGRAMME THEMATIQUE : PETITE ENFANCE / JEUNESSE

### *Les priorités du projet régional de santé de l'ARS*

#### **Maintenir et renforcer l'accès aux soins de santé**

- poursuite du travail en réseau : petites maternités, centres périnataux de proximité et centres référents.

#### **Mieux prévenir et prendre en charge les grossesses non désirées**

- mise en place d'actions visant à faciliter l'accès des jeunes à la contraception et à leur proposer la contraception la plus adaptée ;

#### **Améliorer la santé de l'enfant**

- actions d'éducation pour la santé et de promotion de la santé pour donner aux enfants, dès le plus jeune âge, de bonnes habitudes de vie : développement de leurs facultés psychosociales, sensibilisation à une meilleure hygiène de vie (sommeil, hygiène bucco-dentaire, équilibre alimentaire, éducation affective et éducation sexuelle...);
- consolidation des liens entre les différents intervenants dans le domaine du dépistage des troubles du langage et des apprentissages ;
- mise en place de projets adaptés aux besoins spécifiques des enfants handicapés ;
- amélioration de la couverture vaccinale.

### **Etat des lieux au niveau local**

La prise en compte de la santé des enfants et des jeunes est un sujet qui concerne l'ensemble de la communauté éducative : les parents et les professionnels qui interviennent en milieu scolaire et périscolaire.

Sur le territoire de l'agglomération, les professionnels font part de plusieurs constats.

Le premier d'entre eux concerne le manque de coordination entre les acteurs qui agissent en direction des jeunes. Il en résulte d'une part une faible connaissance des acteurs ou des structures qui œuvrent dans le champ de la promotion de la santé et d'autre part une rupture entre les actions menées à l'école et en milieu périscolaire.

Le deuxième constat concerne la santé des jeunes elle-même. Malgré un bon niveau d'information ressentie sur les addictions, le sida, les infections sexuellement transmissibles (IST) et la contraception, les professionnels pointent des comportements à risque qui surviennent de plus en plus tôt. Ils décrivent également des situations d'isolement ou de mal être. L'enquête RLPS confirme en effet que les personnes de moins de 25 ans enregistrent un score de dépression largement supérieur aux adultes.

### **Objectifs du programme**

L'enjeu pour les politiques de santé en direction des 0/18 ans est d'une part de s'inscrire dans une continuité et une cohérence d'intervention et d'autre part de prendre en compte les spécificités liées aux différents âges du jeune.

Les objectifs poursuivis par la CASE et par l'ARS sont de :

- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique
- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
- Améliorer l'accompagnement à la parentalité

### **Déclinaison opérationnelle**

Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges

- ↳ FA 1. Développement des compétences psychosociales (CPS) chez les jeunes de Val-de-Reuil
- ↳ FA 2. Projet d'éducation à la vie affective et sexuelle en direction des jeunes
- ↳ FA 3. Prévention des risques liés à l'utilisation des multimédias
- ↳ FA 4. Prévention de la consommation de tabac dans les écoles primaires
- ↳ FA 5. Prévention de la consommation de tabac chez les jeunes en milieu périscolaire

- ↪ FA 6. Prévention des addictions tous produits chez les jeunes
- ↪ FA 7. Prévention de l'abus d'alcool pour les jeunes hors milieu scolaire

Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique

- ↪ FA 8. Consultations d'une psychologue en direction des familles
- ↪ FA 9. Dispositif d'écoute jeune sur Louviers et Val-de-Reuil

Renforcer la formation auprès de la communauté éducative

- ↪ FA 10. Formation des infirmières scolaires et des animateurs des accueils de loisirs au développement des compétences psycho-sociales
- ↪ FA 11. Formation de la communauté éducative à la vie affective et sexuelle des jeunes
- ↪ FA 12. Formation sur le repérage de la crise suicidaire chez les jeunes
- ↪ FA 13. Formation sur la santé mentale des jeunes
- ↪ FA 14. Conférence sur le dépistage des troubles psychiques de l'enfant
- ↪ FA 15. Formation de la communauté éducative sur l'addictologie

Améliorer l'accompagnement à la parentalité

- ↪ FA 16. Formation auprès des parents sur les grossesses précoces
- ↪ FA 17. Cafés des parents
- ↪ FA 18. Petit-déjeuner en famille
- ↪ FA 19. Formation des parents et des familles d'accueil autour de la notion de risques

THEMES Périnatalité Petite enfance / Jeunes / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi
<b>Action n°1 : Développement des compétences psychosociales chez les jeunes de Val-de-Reuil</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les CPS sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. L'expérimentation sur le territoire de Val-de-Reuil comporte deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement et formation des équipes éducatives et acteurs clés sur les CPS</li> <li>- actions auprès des enfants et des adolescents</li> </ul>
Commentaires	Le suivi des groupes de jeunes se fera sur deux années (2012/2013 et 2013/2014)
Maitre d'œuvre	Institut Régional d'Education et de Promotion de la Santé (IREPS) – ARS
Territoire de l'action	Val-de-Reuil
Public visé	Jeunes et professionnels sur Val-de-Reuil
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Commune de Val-de-Reuil, Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances autour des CPS chez les professionnels
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € Institut National de Promotion et d'Education pour la Santé (INPES)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
<b>Action n°2 : Projet d'éducation à la vie affective et sexuelle en direction des jeunes</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les objectifs du projet visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser une réflexion sur les représentations de l'éveil amoureux et sexuel, la séduction, les relations à l'autre et l'intimité,</li> <li>- Développer un sens critique et favoriser une réflexion sur les images médiatiques,</li> <li>- Favoriser le développement d'affirmation de soi</li> <li>- Induire une réflexion sur la notion de protection afin de réduire les comportements à risque</li> <li>- Répondre aux besoins des parents sur les questions relatives à la vie affective et sexuelle des jeunes.</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Actions Prévention – Association Abri
Territoire de l'action	Communes de Val-de-Reuil, Léry, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir
Public visé	<p>2012/2013 sur la CASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 8 à 9 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire ;</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul> <p>2013/2014 sur la CASE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 9 à 10 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul> <p>2014/2015 sur la CASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 10 à 11 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul>
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, communes de Val-de-Reuil, Léry, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir, centres sociaux
Indicateurs d'évaluation	Quantitatif : nombre de professionnels impliqués dans l'action et sensibilisés à la thématique, nombre d'enfants participant à l'action, nombre de familles accueillies en soirée débat. Qualitatif : renforcement des compétences et connaissances du public visé
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	12 000 € Dont 6000 € ARS Dont 6000 € CASE

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges
<b>Action n°3 : Prévention des risques liés à l'utilisation des multimédias</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser les adolescents sur les comportements à risques liés à une utilisation inadaptée des multimédias. Plusieurs thématiques sont abordées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'utilisation nocturne des multimédias et la question du sommeil</li> <li>- le grignotage devant les écrans et la question du surpoids</li> <li>- l'utilisation excessive des casques audio et la question de l'audition</li> <li>- la cyber adolescence, la cyber séduction et la cybersexualisation</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Actions Prévention
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Classes de CM2, de 6 <sup>ème</sup> et jeunes en accueil de loisirs
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Val-de-Reuil, Louviers, Pont de l'Arche, Education Nationale, parents
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des différents acteurs</li> <li>- Formation de groupes ressources</li> <li>- Modification des comportements face aux multimédias</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	10 000 € Dont 3000 € ARS Dont 4000 € CASE Dont 3000 € PRE Val-de-Reuil

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°4 : Prévention de la consommation de tabac dans les écoles primaires</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser les élèves de CM1/CM2 aux risques liés à la consommation de tabac. 3 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travail sur les représentations du fumeur</li> <li>- apport de connaissances sur les effets, les risques sur la santé, la notion de dépendance et la réglementation</li> <li>- informations sur les personnes ressources notamment les infirmières scolaires</li> </ul>
Commentaires	Les actions de prévention des addictions feront l'objet d'un suivi de cohorte. L'année 2012/2013, l'opérateur interviendra en CM1/CM2. En 2013/2014, il interviendra en 6 <sup>ème</sup> .
Maitre d'œuvre	Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA)
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Classes de CM1/CM2 des écoles de Louviers, Pont de l'Arche, Val-de-Reuil et Pitres/Le Manoir
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances sur l'usage de tabac - En année N+1, évaluation sur la consommation de tabac des CM1/CM2
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3660 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions		
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges</li> <li>- Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool</li> </ul>	
<b>Action n°5 : Prévention de la consommation de tabac chez les jeunes en milieu périscolaire</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	L'objectif de l'action est de renforcer la prévention autour des addictions en milieu périscolaire et de compléter les apports dispensés à l'école, notamment avec la création ou l'utilisation d'outils pédagogiques.
Commentaires		
Maître d'œuvre	ANPAA	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Jeunes en accueil de loisirs dans les communes de Pont de l'Arche, Val-de-Reuil, Louviers et Pitres/Le Manoir	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Communes disposant de centres de loisirs	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification des représentations relatives aux addictions</li> <li>- Renforcement des connaissances sur les personnes ressources sur le territoire</li> </ul>	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2800 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)	

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°6 : Prévention des addictions tous produits chez les jeunes</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de renforcer la prévention et l'éducation pour la santé en direction des jeunes sur la thématique des addictions, quelque soit le produit. Selon la demande, l'action comportera une visée informative ou sera centrée sur une approche spécifique comme la prévention par les pairs ou les compétences psychosociales</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	ANPAA, Adissa
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, Communes de Val-de-Reuil, Pont de l'Arche, Louviers, Pitres/Le Manoir.
Indicateurs d'évaluation	- Modification des représentations relatives aux addictions - Renforcement des connaissances sur les personnes ressources sur le territoire
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3510 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°7 : Prévention de l'abus d'alcool pour les jeunes hors milieu scolaire</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif de l'action est de développer de l'information interactive sur les consommations d'alcool et sur les outils de réduction des risques.
Commentaires	
Maître d'œuvre	Adissa
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes hors milieu scolaire
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Etablissements qui accueillent des jeunes
Indicateurs d'évaluation	- Modification des comportements - Acquisition de nouvelles connaissances
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1300 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'Adissa)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Améliorer l'accompagnement à la parentalité - Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°8 : Consultations de psychologues en direction des familles</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> La psychologue de l'Espace des deux Rives est présente 6h par semaine et reçoit les enfants seuls, les parents seuls ou les familles. Elle anime également des groupes de 4 enfants pour prévenir des troubles du langage et du comportement.
Commentaires	
Maître d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Jeunes, parents, familles
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	
Indicateurs d'évaluation	- Amélioration du bien-être - Renforcement des compétences sur l'identification ou l'utilisation des personnes ressources
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	8000 € Dont 1000 € ARS Dont 3000 € CASE Dont 3000 € Etat CUCS Dont 1000 € Communes

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes - Favoriser le recours aux soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°9 : Dispositif d'écoute jeune sur Louviers et Val-de-Reuil</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Le projet a 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une écoute en direction des jeunes du territoire.</li> <li>- Permettre une orientation vers des structures mieux adaptées aux besoins des jeunes</li> <li>- Favoriser un accompagnement spécifique pour les jeunes filles mères précoces.</li> <li>- Proposer un groupe de paroles</li> </ul>
Commentaires	Cette action se déroule de manière expérimentale
Maître d'œuvre	Association Ensemble
Territoire de l'action	Louviers, Val-de-Reuil
Public visé	Jeunes
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Mission Locale, Centres sociaux, CCAS, Association jeunesse et vie, Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	Renforcement de l'estime de soi
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	4000 € CASE

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
<b>Action n°10 : Formation des infirmières scolaires et des animateurs des accueils de loisirs au développement des compétences psycho-sociales (CPS)</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>La formation de la communauté éducative constitue la première étape du projet de développement des CPS chez les jeunes. L'objectif est de permettre aux professionnels (infirmières scolaires, animateurs des accueils de loisir) d'aborder les projets existants sous l'angle des CPS.</p>
Commentaires	
Maître d'œuvre	IREPS
Territoire de l'action	Val-de-Reuil
Public visé	Professionnels de la communauté éducative
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Commune de Val-de-Reuil, Education Nationale, IREPS
Indicateurs d'évaluation	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Voir FA 1 pour le budget

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Renforcer la formation auprès de la communauté éducative
<b>Action n°11 : Formation de la communauté éducative autour de la vie affective et sexuelle</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Cette action de formation complète le projet autour de la vie affective et sexuelle des jeunes (FA 2). La formation s'adresse aux professionnels du secteur socio-éducatif et de l'Education Nationale afin de proposer une approche concertée et cohérente avec le public ciblé.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Actions Prévention – Association Abri
Territoire de l'action	Communes de Val-de-Reuil, Léry, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir
Public visé	<p>2012/2013 sur la CASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 8 à 9 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire ;</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul> <p>2013/2014 sur la CASE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 9 à 10 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul> <p>2014/2015 sur la CASE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants âgés de 10 à 11 ans accueillis en milieu scolaire et périscolaire</li> <li>- Les animateurs, enseignants, infirmières scolaires, éducateurs travaillant en contact avec les enfants, préadolescents et adolescents</li> <li>- Les familles : grands parents, parents, enfants</li> </ul>
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, Communes de Val-de-Reuil, Léry, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir, centres sociaux
Indicateurs d'évaluation	<p>Quantitatif : nombre de professionnels impliqués dans l'action et sensibilisés à la thématique, nombre d'enfants participant à l'action, nombre de familles accueillies en soirée débat.</p> <p>Qualitatif : renforcement des compétences et connaissances du public visé</p>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	Voir FA 2 pour le budget

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale		
Axe stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes</li> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire</li> </ul>	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative</li> <li>- Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire</li> </ul>	
<b>Action n°12 : Formation sur le repérage de la crise suicidaire chez les jeunes</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	Cette formation s'adresse aux professionnels qui interviennent auprès des enfants et adolescents et vise à renforcer les connaissances sur la crise suicidaire, connaître les dispositifs de prévention existants et échanger autour de leur pratique.
Commentaires		
Maitre d'œuvre	IGRSP	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Professionnels de la communauté éducative	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, centres sociaux	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des connaissances autour de la crise suicidaire</li> <li>- Renforcement du travail en réseau</li> </ul>	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € ARS	

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes - Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative - Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire
<b>Action n°13 : Formation « jeunes et santé mentale »</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de la formation est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les connaissances et les compétences des professionnels sur la question de la santé mentale des jeunes</li> <li>- Faire un diagnostic partagé sur les besoins et les réponses en santé mentale pour les jeunes sur le territoire de l'agglomération</li> <li>- Initier une réflexion sur les pistes d'amélioration</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	IGRSP
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels issus de la communauté éducative
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, AIPS, Centre Médico-Psychologique (CMP) de Louviers
Indicateurs d'évaluation	- Implication des professionnels - Renforcement des connaissances
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2000 € ARS

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale		
Axe stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes</li> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire</li> </ul>	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative</li> <li>- Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire</li> </ul>	
<b>Action n°14 : Conférence sur le dépistage des troubles psychiques chez l'enfant</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	Cette action s'adresse aux médecins de soins primaires et vise à renforcer leurs compétences dans le repérage précoce des troubles psychiques des enfants, dans l'orientation vers les soins spécialisés et dans la constitution de partenariats locaux.
Commentaires		
Maitre d'œuvre	IGRSP	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Professionnels de santé libéraux	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Coordination Santé Seine-Eure (COSSE)	
Indicateurs d'évaluation		
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2000 € ARS	

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative - Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions
<b>Action n°15 : Formation de la communauté éducative sur l'addictologie</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Face à l'augmentation des consommateurs de produits psychoactifs chez les jeunes, il est important de renforcer la formation des personnels au contact de ce public et d'inscrire l'approche préventive dans les loisirs collectifs des jeunes. Les objectifs de cette formation de 2 jours est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sensibiliser les professionnels à la prévention des pratiques addictives des jeunes,</li> <li>- de les aider à mettre en place des actions adaptées aux besoins de leurs publics.</li> </ul>
Commentaires	
Maître d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels issus de la communauté éducative
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, accueils de loisirs des communes de Val-de-Reuil, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances des professionnels
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2400 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Améliorer l'accompagnement à la parentalité
<b>Action n°16 : Formation sur les grossesses précoces auprès des parents</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif de la formation est de sensibiliser les parents et les adolescents aux risques de grossesses précoces. La formation est programmée sur 3 jours.
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Parents (40 personnes)
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Protection Maternelle et Infantile (PMI)
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances sur le thème des grossesses précoces
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € Dont 1000 € ARS Dont 1000 € CASE Dont 1000 € Etat CUCS

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Améliorer l'accompagnement à la parentalité
<b>Action n°17 : Cafés des parents</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> Les cafés des parents sont des groupes de parole dont l'objectif est d'améliorer la parentalité : relations parents/enfants, scolarité, difficultés des familles monoparentales.
Commentaires	Action déjà existante
Maitre d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Parents (40 personnes)
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	
Indicateurs d'évaluation	Amélioration des relations parents/enfants
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	6000 € Dont 1000 € ARS Dont 2000 € CASE Dont 1000 € Etat CUCS Dont 1000 € CG 27 Dont 1000 € Communes

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	Améliorer l'accompagnement à la parentalité
<b>Action n°18 : Petit-déjeuner en famille</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'action vise à renforcer les connaissances des parents autour de la nutrition et de mettre en œuvre 4 petits-déjeuners sur l'année pour une rencontre entre l'Education Nationale, les parents et les enfants.
Commentaires	Action déjà existante
Maitre d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Parents et enfants (150 élèves)
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education nationale
Indicateurs d'évaluation	Amélioration du bien-être
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € Dont 1000 € ARS Dont 1000 € CASE Dont 1000 € Etat CUCS

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Addictions		
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer l'accompagnement à la parentalité</li> <li>- Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions</li> </ul>	
<b>Action n°19 : Formation des parents et des familles d'accueil autour de la notion de risques</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	L'objectif de l'action est de permettre aux parents et aux familles d'accueil d'améliorer leurs connaissances en addictologie et de connaître les personnes et structures ressources sur le territoire.
Commentaires		
Maître d'œuvre	Adissa	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Parents et familles d'accueil	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	CCAS des communes de Val-de-Reuil, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir, centres sociaux, Caisse d'Allocations Familiales (CAF)	
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances du réseau partenarial	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1040 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'Adissa)	

## PROGRAMME THEMATIQUE : ADDICTIONS

### *Les priorités du projet régional de santé de l'ARS*

Il s'agit de poursuivre le développement des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie afin d'assurer un maillage complet du territoire, tant en milieu urbain que rural. L'objectif est aussi de créer un réseau régional unique d'addictologie en se fondant sur les deux réseaux existants (Toxenville et Riahn).

Quatre priorités sont retenues :

- **Structurer une organisation efficace et lisible**
- **Réajuster l'offre en fonction des besoins constatés sur la base de critères sanitaires**
- **Privilégier la prévention et l'intervention précoce**
  - inscription des actions de prévention en addictologie dans une démarche globale visant le développement des compétences psycho-sociales des jeunes (notamment en milieu scolaire) et des adultes (capacité effective à se passer d'une pratique addictive) ;
  - mise en place de dispositifs de repérage et d'orientation précoce (urgences, maternité/ périnatalité, justice, travailleurs sociaux, services de santé au travail et de santé scolaire...);
  - optimisation des organisations pour permettre une première consultation dans des délais rapides et un accueil non stigmatisant.
- **Développer les interventions de proximité**
  - participation des acteurs locaux de l'addictologie dans les actions de prévention menées sur un territoire;
  - mise en place d'antennes locales, de consultations avancées et de soutien aux acteurs non spécialistes de l'addiction (formation, analyse des pratiques) au sein des structures sociales, des établissements accueillant des jeunes et des cabinets de médecine générale ;
  - définition du cadre de l'intervention médico-sociale à domicile en addictologie.

### Etat des lieux au niveau local

La loi HPST qui pose l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs vise à renforcer la lutte sur les versants de l'offre et de la demande.

Cette récente disposition constitue une réponse partielle aux évolutions des pratiques addictives chez les jeunes.

En effet, les professionnels de la communauté éducative de l'agglomération Seine-Eure observent d'une part un rajeunissement des entrées dans la consommation et d'autre part une intensification des pratiques de « défonce » à l'alcool notamment dans le cadre de polyconsommations.

Ce constat est confirmé par l'enquête du Réseau Local de Promotion de la Santé : 35.5% des personnes de moins de 25 ans estiment qu'il n'y a pas de danger au-delà de 3 verres/jour pour les hommes et 41.3% estiment qu'il n'y a pas de danger au-delà de 2 verres/jour pour les femmes.

Paradoxalement, les jeunes déclarent détenir un bon niveau d'information sur l'alcool, le tabac et le cannabis.

Pour les jeunes, l'enjeu est donc de développer une prévention « globale » en associant éducation à la santé et citoyenneté.

Concernant la mortalité, entre 2000 et 2007, près du tiers des décès masculins recensés sur le territoire de l'agglomération sont dus à un cancer dont 9% du cancer du poumon. 3.1% sont décédés par cirrhose alcoolique (vs 2.1 pour la France hexagonale). Chez les femmes, la répartition des décès est semblable à celle observée en Haute-Normandie et en France hexagonale à l'exception des décès liés aux troubles mentaux (psychoses alcooliques et autres troubles mentaux).

Parmi ces décès, plus de 33% des décès masculins et plus de 15% des décès féminins sont prématurés. Les cancers, les pathologies liées à une consommation excessive d'alcool, les accidents de la circulation et les suicides sont les principales causes de mortalité sur le territoire de l'agglomération.

En matière de prise en charge, l'accent est donc mis sur deux mesures. La première vise une meilleure articulation entre le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) et les structures sociales du territoire afin d'améliorer les composantes de l'accompagnement notamment sur les questions d'hébergement et d'insertion. La seconde mesure consiste à renforcer le repérage et l'intervention précoce chez les professionnels de santé.

### Objectifs du programme

Le programme s'articule autour de trois objectifs :

- créer une culture partagée autour de la thématique des addictions et de la notion de risque,
- prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
- favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social.

### Déclinaison opérationnelle

Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions

- ↪ FA 20. Formation Repérage Précoce et Intervention Brève (RPIB) en direction des médecins généralistes
- ↪ FA 21. Formation Réduction des Risques (RDR) et traitements de substitution pour les médecins généralistes
- ↪ FA 22. Formation RPIB pour les médecins du travail
- ↪ FA 23. Formation en addictologie auprès des professionnels en lien avec les publics précaires
- ↪ FA 24. Formation alcool pour les professionnels de l'accompagnement social

Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool

- ↪ FA 4. Prévention de la consommation de tabac dans les écoles primaires
- ↪ FA 5. Prévention de la consommation de tabac chez les jeunes en milieu périscolaire
- ↪ FA 6. Prévention des addictions tous produits chez les jeunes
- ↪ FA 7. Prévention de l'abus d'alcool pour les jeunes hors milieu scolaire

Favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social

- ↪ FA 25. Création d'un réseau d'acteurs en addictologie

THEME Addictions	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions
<b>Action n°20 : Formation Repérage et Intervention Brève pour les médecins généralistes</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Le médecin généraliste a un rôle pivot de prévention et de prise en charge individualisée des patients usagers d'alcool et pour lesquels le repérage précoce et l'intervention brève (RPIB) constitue une méthode efficace. Il aide les médecins à accompagner les patients dans une démarche de réduction de leur consommation. Les objectifs du RPIB sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir repérer les mésusages d'alcool</li> <li>- savoir utiliser les outils diagnostics</li> <li>- procéder à l'intervention brève en alcoologie</li> <li>- connaître les prises en charge et ressources locales</li> </ul>
Commentaires	
Maître d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Médecins généralistes
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Association COSSE</li> <li>- Union Régionale des Médecins Libéraux / Pôle Libéral de Santé Publique</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances des professionnels de santé libéraux
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	600 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEME Addictions		
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire	
Objectif opérationnel	Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions	
<b>Action n°21 : Formation réduction des risques (RDR) et traitements de substitution pour les médecins généralistes</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	L'objectif de l'action est de présenter les principaux produits psychotropes consommés ainsi que leurs effets attendus, du point de vue des usagers et de rendre cohérent et pragmatique l'accompagnement du patient tout au long de son parcours d'usage.
Commentaires		
Maître d'œuvre	Adissa	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Médecins généralistes	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Médecin addictologue de l'ANPAA</li> <li>- Union Régionale des Médecins Libéraux / Pôle Libéral de Santé Publique</li> </ul>	
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des connaissances autour de la réduction des risques</li> </ul>	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1600 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec Adissa)	

THEME Addictions	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions
<b>Action n°22 : Formation RPIB pour les médecins du travail</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>La problématique des pratiques addictives en milieu professionnel constitue aujourd'hui un véritable enjeu social, économique et de santé. Au niveau national comme en Région Haute-Normandie, celle-ci fait l'objet d'une réflexion et d'un plan d'actions dans le cadre desquels le soutien aux médecins du travail, souvent confrontés à des obstacles spécifiques en termes de prévention et d'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool, est un objectif posé.</p> <p>Les objectifs du RPIB sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- savoir repérer les mésusages d'alcool</li> <li>- savoir utiliser les outils diagnostics</li> <li>- procéder à l'intervention brève en alcoologie</li> <li>- connaître les prises en charge et ressources locales</li> </ul>
Commentaires	
Maître d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Médecins du travail
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations de santé au travail</li> <li>- Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation et de l'Emploi</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances des médecins du travail
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	600 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEME Addictions	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions
<b>Action n°23 : Formation en addictologie auprès des professionnels en lien avec les publics précaires</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif est d'améliorer les connaissances des professionnels dans le domaine de l'addictologie, de favoriser une meilleure compréhension des processus d'addiction et de connaître les personnes ressources.
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Adissa
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels des Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et des chantiers d'insertion
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Chantiers d'insertion
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances autour des addictions
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2400 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec Adissa)

THEME Addictions	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Créer une culture partagée autour de la thématique des addictions
<b>Action n°24 : Formation alcool pour les professionnels de l'accompagnement social</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les professionnels et équipes de l'intervention sociale ou médico-sociale rencontrent dans leur pratique, et quel que soit le public, des problématiques de santé importantes. Les pratiques addictives et plus spécifiquement les consommations d'alcool sont identifiées comme difficultés majeures et récurrentes qui aggravent les situations sociales et l'insertion professionnelle. Les objectifs de la formation sont d'acquérir des outils pour faciliter le repérage, l'accompagnement et l'orientation des personnes en difficulté avec l'alcool vers les relais adéquats.</p>
Commentaires	
Maître d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels de l'accompagnement social
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Adissa, Centre Hospitalier Intercommunal Louviers/Elbeuf/Val-de-Reuil, professionnels de santé libéraux, associations néphalistes, structures du secteur social
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances des professionnels du secteur social
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2400 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°4 : Prévention de la consommation de tabac dans les écoles primaires</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de sensibiliser les élèves de CM1/CM2 à aux risques liés à la consommation de tabac. 3 axes de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travail sur les représentations du fumeur</li> <li>- apport de connaissances sur les effets, les risques sur la santé, la notion de dépendance et la réglementation</li> <li>- informations sur les personnes ressources notamment les infirmières scolaires</li> </ul>
Commentaires	Les actions de prévention des addictions feront l'objet d'un suivi de cohorte. L'année 2012/2013, l'opérateur interviendra en CM1/CM2. En 2013/2014, il interviendra en 6 <sup>ème</sup> .
Maitre d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Classes de CM1/CM2 des écoles de Louviers, Pont de l'Arche, Val-de-Reuil et Pitres/Le Manoir
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances sur l'usage de tabac - En année N+1, évaluation sur la consommation de tabac des CM1/CM2
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3360 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEME Périnatalité/Petite enfance/Jeunes Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°5 : Prévention de la consommation de tabac chez les jeunes en milieu périscolaire</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif de l'action est de renforcer la prévention autour des addictions en milieu périscolaire et de compléter les apports dispensés à l'école, notamment avec la création ou l'utilisation d'outils pédagogiques.
Commentaires	
Maître d'œuvre	ANPAA
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes en accueil de loisirs dans les communes de Pont de l'Arche, Val-de-Reuil, Louviers et Pitres/Le Manoir
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Communes disposant de centres de loisirs
Indicateurs d'évaluation	- Modification des représentations relatives aux addictions - Renforcement des connaissances sur les personnes ressources sur le territoire
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2800 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°6 : Prévention des addictions tous produits chez les jeunes</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif de l'action est de renforcer la prévention et l'éducation pour la santé en direction des jeunes sur la thématique des addictions, quelque soit le produit. Selon la demande, l'action comportera une visée informative ou sera centrée sur une approche spécifique comme la prévention par les pairs ou les compétences psychosociales
Commentaires	
Maitre d'œuvre	ANPAA, Adissa
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, Communes de Val-de-Reuil, Pont de l'Arche, Louviers, Pitres/Le Manoir.
Indicateurs d'évaluation	- Modification des représentations relatives aux addictions - Renforcement des connaissances sur les personnes ressources sur le territoire
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3510 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec l'ANPAA et Adissa)

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Addictions	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Prévenir les entrées en consommation et les abus d'alcool
<b>Action n°7 : Prévention de l'abus d'alcool pour les jeunes hors milieu scolaire</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'objectif de l'action est de développer de l'information interactive sur les consommations d'alcool et sur les outils de réduction des risques.
Commentaires	
Maître d'œuvre	Adissa
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes hors milieu scolaire
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Etablissements qui accueillent des jeunes
Indicateurs d'évaluation	- Modification des comportements - Acquisition de nouvelles connaissances
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1300 € cofinancement CASE – ARS (dans le cadre de la contractualisation avec Adissa)

THEME Addictions	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Favoriser la coopération entre les acteurs du champ de l'addictologie et du social afin d'améliorer l'accompagnement des publics vers de structures spécialisées
<b>Action n°25 : Réseau d'acteurs en addictologie</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>La mise en œuvre d'un réseau d'acteurs en addictologie vise à répondre à un manque de connaissances des professionnels du territoire sur les ressources locales en matière d'addictologie (missions, fonctionnement des structures). Les objectifs du réseau sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la coordination et la cohérence des projets en addiction sur le territoire</li> <li>- Recueillir les besoins des professionnels en matière de formation</li> <li>- Favoriser les connaissances mutuelles sur cette thématique</li> </ul>
Commentaires	
Maître d'œuvre	RLPS
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels du territoire
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	ANPAA, Adissa, Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) du Centre Hospitalier Elbeuf/Louviers/Val-de-Reuil (CHI ELVDR)
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances des professionnels du champ sanitaire, social et médico-social sur les ressources locales en matière d'addictologie
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1337 € ARS

## PROGRAMME THEMATIQUE : SANTE MENTALE

### *Les priorités du projet régional de santé de l'ARS*

La prévention et la gestion de la crise suicidaire constitue une priorité du PRS.

Un des objectifs du PRS est de mieux articuler les secteurs social et médico-social (coopération accrue entre les différents acteurs concernés par la réhabilitation psychosociale).

Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins prévoit la poursuite des actions de prévention de la souffrance psychosociale des personnes en situation de précarité.

### Etat des lieux au niveau local

Entre 2006 et 2007, 65 personnes âgées de moins de 15 ans ont été admises chaque année au titre des affections de longue durée par les trois principaux régimes d'assurance maladie sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure. Les troubles mentaux (psychoses, troubles graves de la personnalité, arriération mentale) en sont le motif le plus fréquent.

Une enquête auprès des habitants indique également que les jeunes de moins de 25 ans et les personnes à la recherche d'un emploi possèdent des scores de dépression et d'estime de soi défavorables.

Enfin, les acteurs du territoire soulignent leur manque de connaissance (missions et fonctionnement) des professionnels du secteur de la santé mentale.

Face à ce constat, trois perspectives doivent être engagées :

- identifier et coordonner les acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé mentale,
- coordonner l'offre existante en matière d'écoute psychologique pour les jeunes et les adultes,
- renforcer l'information et la formation auprès des professionnels du territoire.

### Objectifs du programme

L'Organisation Mondiale de la Santé définit la santé mentale comme une ressource positive qui permet « à la personne de se réaliser, de surmonter les tensions normales de la vie, de contribuer à la vie de sa communauté ».

L'OMS propose ainsi de distinguer « la promotion de la santé mentale qui vise à agir sur les déterminants de la santé mentale afin d'accroître la santé mentale positive » et la prévention des troubles mentaux qui « vise à réduire l'incidence, la prévalence et la récurrence des troubles mentaux ».

En passant d'un objectif de prévention des troubles psychiques à un objectif de promotion de la santé mentale, le rôle des professionnels consiste davantage en un soutien des capacités personnelles des usagers. En effet, il ne s'agit plus de se centrer sur la maladie ou l'absence de maladie mais sur les ressources de la personne et celles de son environnement.

Ainsi, les objectifs poursuivis par la CASE et l'ARS de Haute-Normandie sont de :

- créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi ;
- favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel ;
- favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures ;
- renforcer les compétences des professionnels ;
- développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté.

## Déclinaison opérationnelle

Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi

↳ FA 26. Groupe de paroles à Louviers : les « Tables du déjeuner »

↳ FA 1. Développement des compétences psychosociales (CPS) chez les jeunes de Val-de-Reuil

Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel

↳ FA 27. Mise en œuvre d'un accès facilité aux psychologues du territoire

↳ FA 28. Relai d'aide et d'écoute psychologique

↳ FA 8. Consultations d'une psychologue en direction des familles

↳ FA 9. Dispositif d'écoute jeune sur Louviers et Val-de-Reuil

Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures

↳ FA 29. Annuaire de la santé mentale

↳ FA 30. Commission d'harmonisation sur Louviers

Renforcer les compétences des professionnels du territoire

↳ FA 12. Formation sur le repérage de la crise suicidaire chez les jeunes

↳ FA 13. Formation sur la santé mentale des jeunes

↳ FA 14. Conférence sur le dépistage des troubles psychiques de l'enfant

Développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté.

FA 31. Etat des lieux des actions en santé mentale pour les jeunes

THEMES Santé mentale Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi chez les publics fragiles
<b>Action n°26 : Groupe de paroles à Louviers : les « Tables du déjeuner »</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif des « Tables du déjeuner » vise à sensibiliser le public à des thématiques de santé comme les addictions, la vie affective et sexuelle et l'alimentation autour d'un déjeuner. En fonction de la thématique choisie, les deux animatrices s'appuient sur des supports ludiques et pédagogiques élaborés avec un intervenant spécialisé.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	CCAS de Louviers
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Publics fragiles
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Services médiation, CCAS, Centres sociaux, CHRS, Association Actions Prévention, Association Le Kiosque d'ateliers
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants</li> <li>- Implication des structures relais</li> <li>- Renforcement des connaissances</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	<p>7787 €  Dont 2550 € ARS  Dont 2550 € CASE  Dont 2687 € Commune</p>

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunes / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Poursuivre les actions de prévention en direction des écoles primaires et des collèges - Créer ou renforcer le lien social, la confiance et l'estime de soi
<b>Action n°1 : Développement des compétences psychosociales chez les jeunes de Val-de-Reuil</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les CPS sont la capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne. L'expérimentation sur le territoire de Val-de-Reuil comporte deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- accompagnement et formation des équipes éducatives et acteurs clés sur les CPS</li> <li>- actions auprès des enfants et des adolescents</li> </ul>
Commentaires	Le suivi des groupes de jeunes se fera sur deux années (2012/2013 et 2013/2014)
Maitre d'œuvre	IREPS – ARS
Territoire de l'action	Val-de-Reuil
Public visé	Jeunes et professionnels sur Val-de-Reuil
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Commune de Val-de-Reuil, Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement des connaissances autour des CPS chez les professionnels
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € INPES

THEME Santé mentale	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°27 : Mise en œuvre d'un accès facilité aux psychologues du territoire</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de faciliter l'accès aux psychologues pour les patients souffrant de lombalgies chroniques par une prise en charge financière partielle des consultations. L'orientation des patients sera réalisée par les médecins généralistes de la COSSE. A l'aide d'un protocole, ils devront repérer les patients dont la lombalgie relève d'une souffrance psychique ou dont l'incapacité provoque un mal-être.</p>
Commentaires	En fonction de l'évaluation, l'action sera prolongée et étendue aux familles monoparentales.
Maitre d'œuvre	Association Coordination Santé Seine-Eure
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Patients souffrant de lombalgie chronique
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Le groupe interprofessionnel de la COSSE
Indicateurs d'évaluation	Le nombre de patients pris en charge Evaluation de l'amélioration sur échelle de qualité de vie
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	10 000 € dont 2000 € CASE 7000 € COSSE 1000 € Usagers

THEME Santé mentale	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°28 : Relais d'aide et d'écoute psychologique</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Le relai d'aide et d'écoute psychologique vise à proposer un soutien psychologique pour les publics en souffrance psychosociale et favoriser une démarche d'insertion. Les publics accueillis peuvent être orientés par un prescripteur ou s'inscrire dans une démarche volontaire et individuelle.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Ensemble
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Public en souffrance psychosociale
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Conseil Général 27, CCAS, Centres sociaux, Pôle Emploi, CHRS
Indicateurs d'évaluation	Renforcement de l'estime de soi
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	64 524 € dont 16 000 € ARS 22 500 € CG 27 26 024 € CASE

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Améliorer l'accompagnement à la parentalité - Favoriser le recours aux démarches de soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°8 : Consultations de psychologues en direction des familles</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> La psychologue de l'Espace des deux Rives est présente 6h par semaine et reçoit les enfants seuls, les parents seuls ou les familles pour du suivi thérapeutique. Elle anime également des groupes de 4 enfants pour prévenir des troubles du langage et du comportement.
Commentaires	
Maître d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Jeunes, parents, familles
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	
Indicateurs d'évaluation	- Amélioration du bien-être - Renforcement des compétences sur l'identification ou l'utilisation des personnes ressources
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	8000 € Dont 1000 € ARS Dont 3000 € CASE Dont 3000 € Etat CUCS Dont 1000 € Communes

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes
Objectif opérationnel	- Favoriser la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes - Favoriser le recours aux soins et faire connaître les services et structures auxquels les publics peuvent faire appel
<b>Action n°9 : Dispositif d'écoute jeune sur Louviers et Val-de-Reuil</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Le projet a 3 objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer une écoute en direction des jeunes du territoire.</li> <li>- Permettre une orientation vers des structures mieux adaptées aux besoins des jeunes</li> <li>- Favoriser un accompagnement spécifique pour les jeunes filles mères précoces.</li> <li>- Proposer un groupe de paroles</li> </ul>
Commentaires	Cette action se déroule de manière expérimentale
Maître d'œuvre	Association Ensemble
Territoire de l'action	Louviers, Val-de-Reuil
Public visé	Jeunes
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Mission Locale, Centres sociaux, CCAS, Association jeunesse et vie, Education Nationale
Indicateurs d'évaluation	Renforcement de l'estime de soi
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	4000 € CASE

THEME Santé mentale	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures
<b>Action n°29 : Annuaire de la santé mentale</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> Mise en œuvre d'un annuaire des acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé mentale : <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalisation d'une grille d'entretien</li> <li>- entretiens téléphoniques avec acteurs en santé mentale</li> <li>- validation des informations par les acteurs et par un comité de lecture</li> <li>- écriture de l'annuaire</li> <li>- mise en forme par un graphiste</li> </ul>
Commentaires	Les acteurs qui figurent dans l'annuaire doivent être dotés d'un diplôme d'Etat.
Maitre d'œuvre	COSSE
Territoire de l'action	CASE
Public visé	L'annuaire est destiné aux professionnels de santé, aux structures d'accompagnement social, aux municipalités, à la Communauté d'agglomération Seine Eure
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Seront sollicités les intervenants en santé mentale : professionnels libéraux, associations, organismes publics.
Indicateurs d'évaluation	Renforcement des connaissances autour des ressources locales en santé mentale
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2 500€ 1250 € ARS / 1250 € CASE

THEME Santé mentale	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Favoriser la connaissance mutuelle entre professionnels et/ou structures
<b>Action n°30 : Commission d'harmonisation sur Louviers</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>La commission d'harmonisation vise deux objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une veille et une recherche de solutions pour les personnes en situation bloquée</li> <li>- contribuer à favoriser l'échange entre les membres du groupe autour de pratiques professionnelles et du fonctionnement interne et externe des structures partenaires</li> </ul>
Commentaires	Pour 2012, le territoire expérimental sélectionné est Louviers. La commune dispose de nombreux acteurs qui œuvrent dans le champ de la santé mentale notamment le Groupe d'Entraide Mutuelle, le service médiation et la Permanence d'Accès aux Soins de Santé.
Maître d'œuvre	RLPS
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels du champ de la santé mentale
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Service médiation de la commune de Louviers, Permanence d'Accès aux Soins de Santé du CHI, Groupe d'entraide mutuelle, CMP, Centre Social Pastel
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du partenariat sur la thématique de la santé mentale</li> <li>- Amélioration de la prise en charge des patients</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1337 € ARS

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale		
Axe stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes</li> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire</li> </ul>	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative</li> <li>- Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire</li> </ul>	
<b>Action n°12 : Formation sur le repérage de la crise suicidaire chez les jeunes</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	Cette formation s'adresse aux professionnels qui interviennent auprès des enfants et adolescents et vise à renforcer les connaissances sur la crise suicidaire, connaître les dispositifs de prévention existants et échanger autour de leur pratique.
Commentaires		
Maitre d'œuvre	Groupement Régional d'Actions, de Formations et d'Informations en Santé Mentale (GRAFISM)	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Professionnels de la communauté éducative	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre		
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des connaissances autour de la crise suicidaire</li> <li>- Renforcement du travail en réseau</li> </ul>	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € ARS	

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale	
Axe stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes</li> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire</li> </ul>
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative</li> <li>- Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire</li> </ul>
<b>Action n°13 : Formation sur jeunes et santé mentale</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de la formation est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer les connaissances et les compétences des professionnels sur la question de la santé mentale des jeunes</li> <li>- Faire un diagnostic partagé sur les besoins et les réponses en santé mentale pour les jeunes sur le territoire de l'agglomération</li> <li>- Initier une réflexion sur les pistes d'amélioration</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	GRAFISM
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels issus de la communauté éducative
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Education Nationale, AIPS, CMP
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des professionnels</li> <li>- Renforcement des connaissances</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2000 € ARS

THEMES Périnatalité / Petite enfance / Jeunesse / Santé mentale		
Axe stratégique	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les actions de promotion et d'éducation pour la santé en direction des jeunes</li> <li>- Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire</li> </ul>	
Objectif opérationnel	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer la formation auprès de la communauté éducative</li> <li>- Renforcer les compétences des professionnels sur le territoire</li> </ul>	
<b>Action n°14 : Conférence sur le dépistage des troubles psychiques chez l'enfant</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	Cette action s'adresse aux médecins de soins primaires et vise à renforcer leurs compétences dans le repérage précoce des troubles psychiques des enfants, dans l'orientation vers les soins spécialisés et dans la constitution de partenariats locaux.
Commentaires		
Maitre d'œuvre	GRAFISM	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Professionnels de santé libéraux	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	COSSE	
Indicateurs d'évaluation		
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	2000 € ARS	

THEME Santé mentale	
Axe stratégique	Améliorer la coordination des acteurs et la cohérence des interventions sur le territoire
Objectif opérationnel	Développer et mettre en cohérence les différentes prises en charge proposées à une population pour offrir un suivi global et adapté
<b>Action n°31 : Etat des lieux des actions en santé mentale pour les jeunes</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> Cette action vise à réaliser une étude sur les besoins en santé mentale chez les jeunes de 11 à 25 ans. Cette étude comportera deux temps : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse des besoins des jeunes et des attentes des professionnels</li> <li>- Définition d'une stratégie pour améliorer, de renforcer ou d'adapter l'offre en santé mentale pour les jeunes sur le territoire</li> </ul>
Commentaires	Les tranches 1 et 2 sont programmées respectivement pour 2012 et 2013
Maitre d'œuvre	AIPS
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Jeunes de 11 à 25 ans
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	CCAS des communes de Val-de-Reuil, Pont de l'Arche, Louviers et Pitres/Le Manoir, centres sociaux, CMP, Association jeunesse et vie, Mission Locale
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement du travail en réseau</li> <li>- Amélioration de la qualité de l'offre et des actions en santé mentale</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	10 500 € Dont 5250 € ARS Dont 5250 € CASE

## PROGRAMME THEMATIQUE : PRECARITE

### Les priorités du projet régional de santé de l'ARS

Le Projet régional de santé va porter l'accent sur la prise en charge des situations les plus complexes, dans lesquelles les articulations entre les champs sanitaire, social et médico-social constituent un impératif. Cet objectif suppose un large partenariat mobilisant, autour de l'ARS, les Départements de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, ainsi que les Directions départementales de la cohésion sociale.

**Poursuivre les actions de prévention et de promotion de la santé** en faveur des personnes habitant dans les quartiers "Politique de la ville", des personnes migrantes, des personnes détenues et des gens du voyage : dépistage et repérage (cancer, sida, IST, hépatites...), vaccination, éducation pour la santé (addictions, nutrition...).

**Renforcer la connaissance mutuelle des dispositifs et des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux :**

- élaboration d'un outil commun d'information et de communication ;
- promotion des rencontres entre professionnels ;
- intégration des actions en faveur des personnes démunies dans les contrats locaux de santé.

### Etat des lieux au niveau local

La réduction des inégalités sociales de santé (ISS) constitue un enjeu prioritaire de la politique régionale de santé.

Les ISS renvoient aux différences d'état de santé observées entre des groupes sociaux. Les inégalités de santé suivent en effet le gradient social.

Le territoire de l'agglomération Seine-Eure qui se caractérise par une forte proportion d'ouvriers et par des situations de précarité fréquentes est de fait un territoire marqué par les inégalités sociales de santé. En effet, plus de 21% des personnes âgées de 15 ans et plus sont ouvriers (contre 14% pour la France hexagonale). Par ailleurs les hauts-revenus sont 5.7 fois plus élevés que les plus bas (contre respectivement 4.9 et 5.4 aux niveaux régional et national) montrant ainsi une plus grande disparité des revenus fiscaux sur le territoire. Enfin, quelle que soit l'allocation considérée, la CASE présente les parts d'allocataires de minima sociaux les plus élevées.

Parmi les facteurs des ISS que sont les revenus, l'éducation, le travail, l'environnement et les modes de vie, la question de l'accès aux soins semble être un levier majeur pour réduire les inégalités de santé.

Les professionnels du secteur social de l'agglomération témoignent d'inégalités en matière d'accès aux soins soit par méconnaissance des besoins pour être en bonne santé, soit en raison de leurs représentations sociales, soit par renoncement à des soins pour des raisons financières, de mobilité ou de maîtrise de la langue française.

Ce constat est confirmé par l'enquête conduite par le RLPS qui indique que les personnes à la recherche d'un emploi semblent moins bien informées sur les grands thèmes de santé (addictions, sida, IST, contraception, cancer, vaccination, dépression, pollution).

### Objectifs du programme

Afin de faire face aux ISS, les interventions doivent porter sur les versants conjugués de l'information et de la participation des publics aux actions de santé.

Les objectifs poursuivis par la CASE et l'ARS sont de :

- Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
- Renforcer les actions autour de l'accès aux soins
- Développer le lien social et l'estime de soi

## Déclinaison opérationnelle

Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles :

- ↳ FA 32. Projet d'éducation à l'alimentation pour les publics démunis
- ↳ FA 33. Renforcement de la couverture vaccinale chez les publics démunis

Renforcer les actions autour de l'accès aux soins:

- ↳ FA 34. Dépistage des cancers du sein et colorectal dans les quartiers prioritaires

Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi

- ↳ FA 35. Ateliers « Un temps pour soi »
- ↳ FA 36. Ateliers de bien-être

THEME Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
<b>Action n°32 : Projet d'éducation à l'alimentation pour les publics démunis</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- proposer des ateliers cuisine adaptés aux populations fragilisées afin de réduire les inégalités sociales de santé,</li> <li>- sensibiliser les familles à la notion d'équilibre alimentaire en tenant compte des difficultés socio-économiques,</li> <li>- proposer une formation en cohérence avec le Plan National Nutrition Santé (PNNS) 3 à destination des acteurs sociaux</li> <li>- rassembler les publics et les professionnels autour d'une journée consacrée à la présentation des travaux réalisés dans le cadre des actions nutrition santé.</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Actions Prévention
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Publics fragilisés
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Communes de Val-de-Reuil, Léry, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir, centres sociaux, Association jeunesse et vie, les Restos du cœur, le Secours populaire, le Secours catholique, Association Aurore pour les jardins de Neustrie
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement des connaissances des professionnels et des publics sur le thème de l'équilibre alimentaire</li> <li>- Nombre de partenaires impliqués dans le projet</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	5000 € Dont 2500 € ARS Dont 2500 € CASE

THEME Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Renforcer les actions de prévention en direction des publics fragiles
<b>Action n°33 : Renforcement de la couverture vaccinale chez les publics démunis</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> L'action comporte deux axes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- informer et former les professionnels en relation avec les publics démunis des objectifs de la vaccination</li> <li>- sensibiliser les publics à la vaccination</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Conseil Général 27 – ARS – RLPS
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Publics démunis
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Communes de Val-de-Reuil, Louviers, Pont de l'Arche, Pitres/Le Manoir, Mission Locale, Coordonnateur gens du voyage
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement de la couverture vaccinale
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1337 € ARS

THEME Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Renforcer les actions autour de l'accès aux soins
<b>Action n°34 : Dépistage cancers du sein et colorectal</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est d'améliorer la participation aux dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal. 2 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation de personnes relais dans les quartiers prioritaires</li> <li>- Faciliter la compréhension des messages incitatifs (actions d'accompagnement des publics dans les centres d'imagerie médicale et outils d'information adaptés aux populations migrantes)</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	DECAD'E
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Public précaire/migrants
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Communes de Val-de-Reuil et de Louviers, associations en lien avec le public précaire, centres sociaux
Indicateurs d'évaluation	Augmentation du taux de participation
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	4000 € cofinancement CASE / ARS (dans le cadre de la contractualisation avec DECAD'E)

THEME Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi chez les publics fragiles
<b>Action n°35 : Ateliers « un temps pour soi »</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>L'objectif de l'action est de permettre à chaque participant de se remobiliser quant à ses compétences personnelles et être prête à les utiliser dans le cadre d'un projet professionnel. L'association organise 4 ateliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Atelier vie sociale et citoyenne</li> <li>- Atelier projet professionnel</li> <li>- Atelier de développement personnel</li> <li>- Atelier projet</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Ensemble
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Public fragile
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Associations en lien avec le public précaire, centres sociaux, CCAS, Pôle Emploi
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcement de l'estime de soi</li> <li>- Renforcement du lien social</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	58 342 € Dont 16 000 € Etat/CUCS Dont 5000 € CASE Dont 25 342 € CG 27 Dont 12 000 € CAF

THEME Précarité	
Axe stratégique	Faciliter l'accès aux soins et à la prévention pour les personnes les plus vulnérables
Objectif opérationnel	Développer les compétences psychosociales et l'estime de soi chez les publics fragiles
<b>Action n°36 : Ateliers de bien-être</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Les ateliers de bien-être sont proposés à des personnes fragilisées. L'objectif est de créer du lien en travaillant sur l'estime de soi. Ils regroupent 3 types d'ateliers : socio-esthétique, brigades poétiques et après-midis musicaux en direction des personnes âgées vulnérables.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Espace des deux Rives
Territoire de l'action	Pitres/Le Manoir
Public visé	Publics fragilisés (100 personnes)
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	Association Abri, Restos du Cœur, Etablissement d' Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)
Indicateurs d'évaluation	Amélioration à l'estime de soi et participation des usagers à d'autres ateliers
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	<p>18 000 €  Dont 4000 € ARS  Dont 4000 € CASE  Dont 4000 € CG 27  Dont 4000 € Etat CUCS  Dont 2000 € Communes</p>

## PROGRAMME THEMATIQUE : OFFRE DE SOINS ET QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE

### *Les priorités du Schéma Régional d'Organisation des Soins de l'ARS*

La priorité est au développement des **modes d'exercice coordonnés** entre professionnels de santé libéraux afin de conforter l'offre de soins de premier recours : maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé et centres de santé. Ce chapitre du SROS décrit le dispositif d'accompagnement des professionnels de santé mis en place par l'ARS, notamment la **plate-forme régionale d'appui aux professionnels de santé**, opérationnelle depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il établit également la **cartographie des zones fragiles** éligibles aux mesures, notamment financières, destinées à favoriser une meilleure répartition, sur le territoire, des professionnels, maisons, pôles et centres de santé.

### Etat des lieux au niveau local

La perspective d'évolution à la baisse de la démographie médicale en France a déclenché des débats et a permis de faire émerger de nouvelles pratiques telles que les coopérations interprofessionnelles.

Sur le territoire de l'agglomération Seine-Eure, environ 15% des médecins généralistes libéraux ont plus de 65 ans. Leur densité (94 pour 100 000 habitants) est quant à elle semblable à celle observée en région (99 pour 100 000) mais nettement inférieure au taux national (111 pour 100 000).

Bien que de 2000 à 2009, les départs à la retraite aient été compensés par une progression importante des effectifs des professions de santé, deux indicateurs complémentaires sont nécessaires pour apprécier la question de l'offre de soins.

Le premier est relatif à la répartition géographique et le second concerne le secteur d'exercice.

Sur l'agglomération on observe une mauvaise répartition territoriale. Les inégalités subsistent à la fois entre le secteur urbain et le secteur rural et à la fois entre les secteurs urbains eux-mêmes. C'est le cas pour les communes de Louviers et Val-de-Reuil où Val-de-Reuil semble être davantage dynamique et attractive pour les médecins généralistes libéraux.

Le déséquilibre sectoriel caractérise également le territoire avec une sous-densité des spécialistes médicaux et chirurgicaux : 30 spécialistes pour 100 000 habitants sont recensés dans la CASE contre 54 en Haute-Normandie et 88 en France hexagonale. C'est également le cas pour la profession infirmière qui présente une densité de 3.4 pour 100 000 habitants dans le canton de Val-de-Reuil contre une moyenne régionale à environ 6.9 pour 100 000.

A partir de l'analyse de cette situation locale, les élus de la CASE, l'Agence Régionale de la Santé et les professionnels de santé libéraux de l'agglomération ont souhaité s'engager dans le renforcement de l'offre de soins et de la qualité de la prise en charge.

### Objectifs du programme

Les évolutions des pratiques des professionnels de santé libéraux constituent un socle indispensable pour améliorer la qualité du système de soins et favoriser l'accès aux soins. C'est ainsi que l'article 51 de la loi « Hôpital, patients, santé, territoires » (HPST) pose le principe général de coopération entre professionnels de santé afin de favoriser les transferts d'activités et actes de soins, les réorganisations de prise en charge et modes d'intervention auprès des patients ainsi que des modes d'exercice partagé.

Ainsi, les objectifs poursuivis par la CASE et l'ARS sont de :

- Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux.
- Favoriser l'accès aux soins.
- Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral.

## Déclinaison opérationnelle

Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux

- ↳ FA 37. Projet d'animation locale de l'offre de soins ambulatoires
- ↳ FA 38. Expérimentation autour des Nouveaux Modes de Rémunération

Favoriser l'accès aux soins

- ↳ FA 27. Mise en œuvre d'un accès facilité aux psychologues du territoire

Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral

- ↳ FA 39. Poursuivre le partenariat entre le Réseau Local de Promotion de Santé Seine-Eure et la Coordination Santé Seine-Eure
- ↳ FA 40. Réseau ville/hôpital gériatrie

THEME Offre de soins et qualité de la prise en charge	
Axe stratégique	Renforcer la qualité de la prise en charge sur le territoire
Objectif opérationnel	Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux
<b>Action n°37 : Projet d'animation locale de l'offre de soins ambulatoire</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Le projet vise à animer le territoire avec l'ensemble des professionnels des soins de premiers recours du territoire afin de le rendre plus attractif. L'animation portera notamment sur la formulation de préconisations quant à l'installation des professionnels de santé libéraux.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	COSSE
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels du premier recours
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CASE et notamment le RLPS pour un accompagnement logistique</li> <li>- L'EOLE 7 : Association de professionnels de santé sur l'agglomération</li> <li>- Les ordres professionnels</li> </ul>
Indicateurs d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pourcentage des professionnels interrogés</li> <li>- Réalisation d'un document de synthèse</li> <li>- Participation à la réunion de rendu des informations</li> </ul>
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	3000 € CASE

THEME Offre de soins et qualité de la prise en charge	
Axe stratégique	Renforcer la qualité de la prise en charge sur le territoire
Objectif opérationnel	Renforcer la coordination entre les professionnels de santé libéraux
<b>Action n°38 : Expérimentation autour des Nouveaux Modes de Rémunération</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Cette action complète le paiement à l'acte par des modes de rémunération par forfait Elle vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager une meilleure coopération entre professionnels de santé libéraux notamment pour la prise en charge des maladies chroniques</li> <li>- Favoriser la continuité et l'accès aux soins</li> <li>- Participer à la permanence des soins</li> </ul>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	COSSE
Territoire de l'action	CASE
Public visé	Professionnels de santé libéraux
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	COSSE
Indicateurs d'évaluation	- Amélioration de la qualité de prise en charge des patients
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	88 000 € ARS

THEME Offre de soins et qualité de la prise en charge	
Axe stratégique	Renforcer la qualité de la prise en charge sur le territoire
Objectif opérationnel	Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral
<b>Action n°39 : Partenariat entre le réseau local de promotion de la santé (RLPS) et la coordination santé Seine-Eure (COSSE)</b>	
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul> <p>Initié dès la création du Réseau Local de Promotion de la Santé en 2009, le partenariat entre le RLPS et un médecin référent a permis de renforcer les liens entre la santé publique et la médecine de ville et d'améliorer la qualité des actions de promotion de la santé. Pour 2012, le partenariat porte sur le RLPS et la Coordination Santé Seine Eure et vise à valoriser les actions de l'association et son rôle en tant qu'acteur à part entière de l'éducation pour la santé.</p>
Commentaires	
Maitre d'œuvre	Association Coordination Santé Seine-Eure/RLPS
Territoire de l'action	CASE
Public visé	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	RLPS, COSSE
Indicateurs d'évaluation	- Renforcement du partenariat
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	1337 € ARS

THEME Offre de soins et qualité de la prise en charge		
Axe stratégique	Renforcer la qualité de la prise en charge sur le territoire	
Objectif opérationnel	Renforcer la coopération entre le secteur public et le secteur libéral	
<b>Action n°40 : Réseau ville / hôpital gériatrie</b>		
Descriptif des actions et année de début des travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 2012</li> </ul>	L'action vise à la mise en œuvre d'un partenariat ville-hôpital et secteur social pour une évaluation gériatrique à domicile
Commentaires		
Maître d'œuvre	COSSE/CHI ELVDR/CG 27	
Territoire de l'action	CASE	
Public visé	Personnes âgées du territoire de l'agglomération	
Partenaires à solliciter pour la mise en œuvre	CHI ELVDR, Comité Local d'Information et de Coordination (CLIC) et l'ensemble des professionnels de santé de la CASE.	
Indicateurs d'évaluation	Nombre de personnes âgées ayant bénéficié d'une évaluation à domicile Nombre de personnes âgées ayant bénéficié d'une action d'amélioration de leur situation.	
Budget prévisionnel de l'action et source de financement	4600€ cofinancement COSSE / CHI ELVDR / CG	

## 4- Mise en œuvre et suivi du CLS

### Les instances de pilotage et de suivi

	composition	missions
Comité de pilotage	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Janick Léger, Présidente de la Commission Politique de la Ville, CASE</li> <li>- Frédéric Fournier, Directeur du Pôle Développement, CASE</li> <li>- Laurence Bourgoise, Responsable du service Politique de la Ville</li> <li>- Chloé Pellerin, coordinatrice du RLPS</li> <li>- Nathalie Viard, Directrice de la santé publique, ARS de haute Normandie</li> <li>- Christelle Gougeon, Responsable du pôle prévention et promotion de la santé, ARS de Haute Normandie</li> <li>- Corinne Leroy, chargée de mission du pôle prévention et promotion de la santé, ARS de Haute Normandie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider les différentes étapes d'élaboration du CLS</li> <li>- Arbitrer sur les moyens à engager au regard de chaque action</li> <li>- Valider le contrat local de santé dans sa forme finalisée,</li> <li>- Réaliser un suivi annuel de la mise en œuvre et des résultats des actions du CLS</li> <li>- Valider les propositions de réajustement dans le cadre de la mise en œuvre du contrat.</li> </ul>
Equipe projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Laurence Bourgoise, Responsable du service politique de la ville</li> <li>- Chloé Pellerin, coordinatrice du RLPS</li> <li>- Corinne Leroy, Chef de projet du CLS, pôle prévention et promotion de la santé</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- réaliser une analyse commune du diagnostic local pour identifier les axes stratégiques à inscrire dans le Contrat Local de Santé</li> <li>- assurer la cohérence de l'ensemble des actions déclinées dans le contrat local de santé</li> <li>- mobiliser les partenaires pour participer aux différents groupes thématiques mis en place</li> <li>- Identifier les promoteurs pouvant mettre en œuvre ces objectifs</li> <li>- suivre la mise en œuvre du CLS</li> <li>- réaliser une évaluation du CLS</li> <li>- envisager les moyens financiers pour mettre en œuvre les actions</li> <li>- présenter les travaux devant le comité de pilotage.</li> </ul>
Groupes techniques	<p>Chaque thématique prioritaire a fait l'objet d'un groupe technique co-piloté par la coordinatrice du RLPS et un représentant de l'ARS (réfèrent thématique). Leur composition a été adaptée selon les besoins des thématiques à travailler.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- conduire un diagnostic complémentaire si besoin</li> <li>- décliner les axes stratégiques du CLS en objectifs opérationnels et actions.</li> <li>- Contribuer à l'évaluation des actions du CLS</li> </ul>

Compte tenu de l'étendue du territoire, **la composition de l'équipe projet sera élargie à des représentants des quatre principales communes de l'agglomération** : Louviers, Val de Reuil, Pont de l'Arche et Pitres/Le Manoir. Ceci permettra de faciliter la programmation des actions dans les différentes communes.

La mise en œuvre des actions du CLS requiert des articulations avec les actions portées par les institutions telles que l'Education nationale, Le Conseil Général de l'Eure et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. En effet, le contrat local de santé doit permettre de soutenir les dynamiques existantes en faveur de la santé grâce à un pilotage coordonné des différents acteurs impliqués.

De plus, la mise en œuvre des fiches actions du CLS telles que les actions autour de la périnatalité et de la petite enfance nécessitent un travail concerté avec les institutions concernées.

Pour assurer cette coordination, **la composition de l'équipe projet pourra être élargie aux partenaires institutionnels en fonction des thématiques** afin d'assurer la bonne mise en œuvre des actions du CLS.

L'**équipe projet** sera également chargée de mettre en place les groupes thématiques qui n'ont pas encore été organisés pour répondre à l'ensemble des priorités retenues dans le cadre du CLS. Les fiches actions qui seront élaborées suite aux travaux de ces groupes feront l'objet d'un avenant au contrat local de santé.

## *2- Le financement du CLS*

La Communauté d'agglomération Seine Eure s'engage à :

- Prolonger la mise en œuvre des actions, qu'elle porte au socle du contrat Local de Santé et assurer le financement des actions conformément aux fiches actions du présent contrat ;
- Organiser ses services de façon à ce que le travail de coordination transversale du référent santé soit facilité pour la mise en œuvre du contrat.

L'Agence Régionale de Santé s'engage à assurer le financement des actions conformément aux fiches actions intégrées au présent contrat. Ces montants seront ajustés en fonction du suivi annuel des actions engagées au titre du présent contrat.

## *3- Le calendrier*

Le présent contrat entre en vigueur dès sa signature pour une période de trois ans.

Il pourra être reconduit sur la base de l'évaluation qui sera réalisée à l'issue de cette période et sur accord des co-contractants.

Toutefois, dans l'intervalle, un ou des avenants pourront être annexés, sur accord des co-contractants.

## **4- . Les engagements des signataires du contrat local de santé**

Au vu des travaux conduits lors de la démarche d'élaboration du contrat local de santé et des priorités définies par le comité de pilotage, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé et le Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure conviennent de signer le présent contrat local de santé.

Les co-contractants réaffirment leur volonté de favoriser les articulations entre les domaines sanitaires et sociaux. Ainsi, ils s'attacheront particulièrement à l'appropriation des projets du CLS par les partenaires sanitaires et sociaux du territoire.

Les co-contractants du contrat local de santé s'engagent à mettre en œuvre, à suivre et à évaluer les actions résultant des axes stratégiques et du plan opérationnel présentés ci-dessus et déterminés d'un commun accord en fonction des diagnostics et analyses des besoins réalisés avec les partenaires sanitaires et sociaux.

A cet effet, ils s'accordent à mobiliser les moyens financiers nécessaires pour soutenir, à titre prioritaire, la mise en œuvre des actions du contrat local de santé.

Vendredi 29 juin 2012, Val-De-Reuil

**Claude D'HARCOURT**  
Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé

**Franck Martin**  
Président de la Communauté  
d'agglomération de Seine Eure